



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 231 - Juin 2023

Edito

PRÉSERVONS L'EAU DES NAPPES PROFONDES

L'eau potable qui arrive dans nos robinets est prélevée dans la nappe Éocène par un forage situé à Barsac. Cette nappe d'une profondeur de 250 mètres est comprise entre le Massif central, les Pyrénées et l'océan. L'eau y est stockée dans des roches poreuses et perméables appelées aquifères. Formée il y a 65 millions d'années, cette nappe est précieuse car elle contient une eau de très bonne qualité. Elle est naturellement riche en sels minéraux et en Oligo éléments (phosphore, calcium, magnésium) qui sont essentiels à notre santé. De ce fait, elle ne nécessite que peu de traitements. Parfois l'eau du robinet peut avoir dans certains endroits, une odeur et un goût désagréables à cause du chlore. Il faut savoir que le chlore est utilisé pour garantir une totale qualité bactériologique de l'eau lors de son transport jusqu'au robinet.

De plus, étant profonde et captive, la nappe Éocène est moins sensible aux phénomènes de sécheresse. Il faut donc la distinguer des nappes phréatiques de faible profondeur, qui, elles, subissent l'influence de la pluviométrie. Les différentes nappes profondes situées en Gironde sont : Le Miocène, l'Oligocène, l'Éocène, et le Crétacé.

La nappe éocène est surexploitée

Les divers usages de l'eau et l'évolution démographique entraînent une surexploitation de la nappe Éocène dans le département de la Gironde. Son eau n'est pas fossile, mais son renouvellement est inférieur aux prélèvements. Ce déficit provoque une baisse de la pression piézométrique. Il y a quelques dizaines d'années, l'eau était artésienne, c'est-à-dire que la pression de la nappe était supérieure à la pression atmosphérique. L'eau montait naturellement au-dessus de la surface du sol. Aujourd'hui pour la capter, il faut la pomper en profondeur. Pour préserver cette eau et la transmettre en bon état aux générations futures, il est impératif de retrouver l'équilibre entre renouvellement et prélèvements.

Ensemble, économisons l'eau

Sans eau potable, il n'y a pas de vie. Nous devons tous prendre

conscience que l'eau potable est une ressource fragile et qu'il faut la préserver pour la transmettre en bon état à nos enfants. Il faut rappeler que 748 millions de personnes soit 11 % de la population mondiale n'ont pas accès à l'eau potable. En France, au 26 mai 2023, 45 départements de métropole étaient concernés par une vigilance sécheresse et des appels à des restrictions d'eau.

Quelles sont les initiatives de la commission Agenda 21 à Toulennne ?

Comme nous venons de le voir, nous bénéficions à Toulennne d'une eau potable de qualité. Sa gestion et sa sauvegarde demeurent depuis plusieurs années au cœur des préoccupations des élus. C'est pourquoi la commune mène des actions depuis de nombreuses années pour diminuer la consommation d'eau potable provenant des nappes profondes :

- Pose de boutons poussoirs à débit réduit, dans les locaux communaux ;
- Arrosage des terrains de sport et des plantations avec de l'eau du forage non profond.
- Mise en place de brise-jets sur différents lieux propices comme les vestiaires, les sanitaires du complexe sportif.
- Sensibilisation de la population à poursuivre les efforts pour économiser l'eau potable.
- Encouragement de la population à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage.

Ces différentes initiatives ont permis de faire prendre conscience de la nécessité d'économiser l'eau des nappes profondes. En 20 ans, la consommation annuelle moyenne des abonnés du syndicat des eaux de Barsac, Preignac, Toulennne, qui était 118 m³ en 2002 est descendue à 87 m³ en 2023.

Afin d'encourager à poursuivre la gestion économe de ce bien commun, la commune propose une participation à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. (cf. article page 3).

Jean René Boucau, responsable de la commission agenda 21 et Bernard Lamarque, Président du syndicat des eaux de BPT

Conférence

Pour les personnes intéressées par la question de la ressource en eau, une conférence «**Ressource en eau et dérèglement climatique**» est organisée par le Pôle Territorial et l'association «Acclima Terra» à Langon le 29 juin à 18h30, Salle François Mauriac, rue du marché,

l'intervenant est Mr Dupuy, hydrogéologue spécialiste des masses aquifères.

Inscription OBLIGATOIRE :

en ligne : <https://forms.gle/S9MbCfGTW6QE75uM7>
ou par courriel : pcaet@polesudgironde.fr



Vitesse excessive route de Landiras

Après une période de test de 2 mois, avec présence d'écluses matérialisées par des baliroads, nous tenions à vous informer des premiers résultats.

Des comptages et relevés de vitesse effectués par le Centre Routier Départemental, montrent une chute de vitesse moyenne de 12 km/h (de 67 km/h à 55 km/h), qualifiée de «relativement importante».

Toutefois, nous sommes bien conscients que ce dispositif engendre des difficultés d'accès à leur propriété pour certains riverains.

Le sujet sera à nouveau débattu lors du prochain conseil municipal.

Inscriptions Rentrée Scolaire 2023 - 2024

Il est désormais urgent que vous procédiez à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2020. L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Proxi Déchets

C'est un service de proximité de ramassage des encombrants. L'apport est limité à 1 m³ maximum par foyer. Seuls les encombrants et la ferraille sont acceptés. Tous les autres déchets (mobilier, électroménager, ...) devront être déposés en déchetterie.

Un agent du SICTOM sera présent pendant la durée de l'opération au point de tri Saint-Julien le mardi 27 juin de 9 à 16 heures (carte obligatoire).



Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse 9 et 13 juin.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous téléphonique avec Mme Lauriac Dupin en contactant le 06 35 78 58 58.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h. **À partir du 15 juin : du lundi au vendredi : 8h-15h et le samedi 8h-17h.**

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16 h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulonne.fr



Récupérateurs d'eau

Depuis quelques années, nous percevons les manifestations du changement climatique qui est à l'œuvre. Parmi les signes les plus tangibles, la baisse de pluviométrie a été particulièrement marquée en 2022 (550 mm par rapport à une moyenne habituelle de 800 mm). Dans le but de préserver les ressources en eau, et sur proposition de la commission Agenda 21 afin d'encourager la population aux économies d'eau potable, la commune de Toulence offre une participation de 40 euros pour l'achat d'un récupérateur d'eau par foyer auprès d'Euralis Vigne route de Villandraut à Langon.

Pour bénéficier de cette aide, une carte cadeau de 40 euros sera délivrée par la Mairie à partir du 5 juin 2023 aux 40 premiers administrés qui souhaitent se doter de ce dispositif. Un justificatif de domicile devra être fourni.



Moustique tigre



nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Plantation d'arbres

Dans le cadre du programme Agenda 21, une action de sensibilisation des enfants de l'école communale aux enjeux environnementaux a été menée en partenariat avec l'équipe enseignante de l'école Georges Brassens. Déjà organisée en 2018, la plantation d'un arbre par classe a été réalisée en janvier 2023. Lors de la journée de la biodiversité, le lundi 22 mai, les panneaux permettant d'identifier chaque arbre ont été apposés avec les mots des enfants.

Cette opération a eu lieu dans le bois communal, suite à la coupe des acacias dépérissants. Faisant suite à l'engagement de la commune de remplacer chaque arbre coupé par deux nouveaux spécimens, 75 arbres et arbustes ont été plantés cette année dans le bois communal ainsi que dans celui de Jean Blanc. Le choix des essences s'est fait en collaboration avec les Services Techniques avec pour principaux critères la résistance à la sécheresse et leur adaptation à la nature du sol.

En conclusion, nous citerons l'expression d'une jeune élève lors de la plantation : «Et ça c'est bon pour la planète !»





Résumé du Conseil Mu

Décisions à prendre

1] Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et montant de l'attribution de compensation du 13 mars 2023

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation financière de la prise en charge par la CdC, par substitution aux communes, de la participation au SISS, de la participation au SDIS et de la compétence ludothèque.

Pour le SDIS, la Clect a proratisé la participation au nombre d'habitants. Enfin pour la ludothèque installée à Langon, la CdC prend désormais en charge la subvention initialement portée par la commune et l'attribution de compensation de la commune est minorée d'autant.

Le conseil municipal approuve le rapport et le montant d'attribution de compensation pour l'année 2023 à l'unanimité des membres présents.

2] Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Georges Brassens pour les enfants scolarisés en classe ULIS

M. le Maire rappelle que l'école G. Brassens de TOULENNE accueille une classe spécialisée (ULIS) depuis la rentrée scolaire 2022/2023. Conformément aux dispositions du code de l'Éducation, une commune accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés. Cette dépense doit être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Pour l'année 2022/2023, M. le Maire propose de fixer le montant de la participation demandée pour les enfants scolarisés en ULIS à 1.165 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

3] Validation de la nouvelle convention avec la Société Protectrice des Animaux

M. le Maire propose que la convention avec la S.P.A. soit renouvelée pour une durée de 3 ans à effet du 1er janvier 2023.

Cette association, reconnue d'utilité publique, assure pour le compte de la commune le service de fourrière pour animaux qui incombe aux municipalités en application du code Rural et de la pêche maritime.

En contrepartie des services rendus, la commune s'engage à verser chaque année à la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest située à MÉRIGNAC, une indemnité forfaitaire et révisable fixée à 0,65 € net (exonération de TVA) par habitant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

4] Validation du projet de L'Auringleta pour l'accueil périscolaire (année 2023-2024)

M. le Maire rappelle à ses collègues que les élèves de l'école G. Brassens fréquentant l'accueil périscolaire ont la possibilité depuis de nombreuses années de bénéficier de l'intervention des animateurs de L'AURINGLETA, association d'éducation à l'environnement, installée à Saint-Macaire, grâce notamment au soutien financier du Conseil Départemental.

La finalité du projet est de sensibiliser les jeunes aux problématiques environnementales à travers l'éducation.

La thématique choisie sur l'année 2023-2024 est une nouvelle fois «De la graine à l'assiette, de l'assiette à la pouvelle», déclinée au travers d'ateliers de découverte de la conduite du jardin et de la faune et flore, tout en sensibilisant les jeunes aux problématiques environnementales.

Cette activité se déroulera à compter du 7 mars 2024, pour une durée de 14 séances (1h minimum), à destination des enfants du périscolaire du CP au CM2. En contrepartie de cette prestation, la commune de Toulence versera au final à l'association L'AURINGLETA la somme de 471 € [déduction faite de la subvention 1.413 € attribuée par le Département].

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

5] Acquisition de «l'immeuble LUSSAC» auprès de la SAFER - procuration

M. le Maire rappelle aux élus municipaux les délibérations du conseil municipal décidant de solliciter l'intervention de la S.A.F.E.R. pour stocker l'immeuble LUSSAC sis au n°71 avenue du 8 mai 1945 à destination d'équipement public, avec l'appui du Département de la Gironde pour l'accompagner dans la constitution d'une réserve foncière à vocation de développement durable.

Pour mémoire, le prix prévisionnel de rétrocession HT est de 145.190,00 € HT, outre les frais financiers et de gestion de 11.211,72 € TTC.

M. le Maire étant retenu, M.FAVIER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, honorera le rendez-vous notarial.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Informations

1] DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du Rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes

du Sud-Gironde par M. DAIRE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux élus municipaux le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes (CdC) du Sud-Gironde, en reprenant les grands axes de ce document. Quelques points particuliers sont soulignés :

- Les dépenses par compétence : transport / sparc / urbanisme / économie / portage des repas / piscines / culture / aides à domicile / enfance et jeunesse / OM
- Le bilan d'étape du déploiement de la fibre : 70 % du territoire est desservi.
- Économie : coopération territoriale Contrat CoNECT, (Nouveaux Équilibres



Conseil municipal du 12 mai 2023

de Coopération Territoriale] signé avec la Métropole de Bordeaux.

- PLUi adopté (accessible sur Géoportail)

- Aire de grand passage, focus sur la recherche de terrains familiaux : au minimum 24 seraient nécessaires, mais cela se heurte à la difficulté à trouver des terrains.

- Service à la population : projet de territoire élus / travailleurs sociaux -> ateliers sur 2 ans -> convention de territoire globale avec la CAF (pas seulement les enfants). 3 RPE, crèches, maison des 1000 premiers jours à St Symphorien. Initiative de la crèche Toulennaise, lecture. Jeunesse : plan mercredi (alsh / périscolaire). Navette Entre ados à villandraut / St Symphorien. Sport vacances.

- Pôle Seniors 256 bénéficiaires 45000 repas.

- Mobilité : adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilité. Travail sur nouvelle ligne RER vers Bdx. Ligne reprise vers Hostens.

- La fréquentation de la médiathèque La Quincaillerie est très bonne.

- L'accueil du Point justice est très fréquenté.

Le rapport est consultable sur le site de la CdC Sud Gironde (publications).

3] Retour sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité par M. FAVIER

Les 3 communautés de communes

(Convergence Garonne, Réolais en Sud-Gironde et Sud-Gironde) ont acquis la compétence « Mobilité » en mars 2021, ce qui a conduit à transformer le SISS en syndicat mixte, doté de la compétence d'organisation de la mobilité en assurant le rôle d'autorité organisatrice sur l'ensemble du territoire des trois CdC.

De nouveaux statuts ont été établis après étude et visa des instances préfectorales.

La composition du nouveau conseil du Syndicat Mixte sera de 20 délégués et 20 suppléants, répartis comme suit (par tranche de 5000 hab. par CdC) : Convergence Garonne 7, Réolais en Sud Gironde 5 et Sud-Gironde 8.

Le Bureau sera composé d'un Président et d'un vice-président, issus d'une même CdC et 2 vice-présidents pour les autres EPCI.

Le périmètre du Syndicat peut être étendu par adjonction de nouvelles CdC Autorités Organisatrices des Mobilités.

Inscriptions aux transports scolaires : La Région a mis en place un nouveau logiciel «OMEGAT» qui sera opérationnel le 6 juin prochain.

Les tarifs 2023/2024 :

QF inférieur à 495 €	30.00 €
Entre 496 € et 720€	52.50 €
Entre 721 € et 960 €	84.00 €
Entre 961 € et 1375 €	118.50 €
QF supérieur à 1375.00 €	156.00 €
Moins de 3 Km	202.50 €,

était très important (négociations infructueuses à cause de la Métropole).

Émelyne VERVOUX-CARREYRE s'inquiète de la vitesse excessive des motos, surtout le soir, sur la RD1113. Les limitations ne sont pas respectées et cela est très dangereux. De manière générale, il semble inconcevable de laisser des enfants faire du vélo sur cette voie.

Dominique SÉSÉ-DUVILLE relate les informations du dernier comité directeur de l'Office de Tourisme. Le budget a été voté, la subvention de la CdC est stable, la taxe de séjour est un apport non négligeable. La nouvelle directrice a pris ses fonctions. Il existe un point d'interrogation quant à la forme de présence de l'OT à Hostens (déplacement

Navette RPI 30.00 €

Réduction 30 % pour le 3^{ème} enfant, 50 % pour le 4^{ème} et les suivants

Frais d'inscription après le 20 juillet 24.00 €

4] Reconnaissance de catastrophe naturelle par M. DAIRE

La commune de TOULENNE a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.

La publicité de l'arrêté a été fait sur les supports numériques de la commune. Les administrés qui s'étaient manifestés ont été informés.

5] Vitesse Route de Landiras par Mme NORGUET

Des comptages et relevés de vitesse effectués par le Centre Routier Départemental, montrent une chute de vitesse moyenne de 12 km/h (de 67 km/h à 55 km/h), qualifiée de «relativement importante» (voir article complet en page 2).

6] Carte d'achat pour récupérateur d'eau par M. BOUCAU

La Commission Agenda21, pour une action en faveur d'économie de consommation d'eau, propose de relancer la participation pour l'achat de récupérateur d'eau. Le conseil municipal approuve cet action (voir article complet en page 3).

de l'accueil dans un local en ville à la place du bord du lac, davantage de ventes que de prestations touristiques...), avec la difficulté supplémentaire de pourvoir cet emploi. Plusieurs actions pour développer la marque «Sud Gironde» en partenariat avec l'OT du Bazadais sont envisagées. Les nouvelles publications sont éditées.

Questions diverses

Danièle SOUPERBAT estime que l'article concernant la digue, paru dans la presse ne reprend pas tous les éléments souhaités. M. le Maire lui propose de faire éventuellement un article complémentaire.

Jean-René BOUCAU informe que les panonceaux sur les arbres du bois communal seront posés le 22 mai en présence des enfants de l'école qui les ont conçus.

Sonia MARTAIL s'interroge sur l'augmentation des prestations du Sictom alors que les administrés recyclent davantage. M. le Maire estime que le fonctionnement est trop récent pour être déjà pris en compte et que l'augmentation de traitement des ordures ménagères

Prochains conseils

**Vendredi 16 juin
et Vendredi 21 juillet
à 18 h 30**



RA.PE.TOU

30^{ème} édition de la Cavale des RAPETOU

Ce dimanche 14 mai a eu lieu la 30^{ème} édition de la Cavale des RAPETOU à Toulonne. Les coureurs et les randonneurs ont réussi à passer entre les gouttes pour savourer les différents parcours. Avec 410 arrivants sur l'ensemble des épreuves, nous faisons bien mieux que l'an dernier. Toutes les épreuves sont en hausse et nous avons notamment eu le plaisir d'accueillir 80 enfants. La buvette, le podium des récompenses et le repas ont été fort appréciés, ainsi que l'ambiance mise par la fanfare *Y a pas l'feu* !

Sur le 5 km, victoire de Mehdi Bouzakri chez les hommes et de Valentine Quere chez les féminines. Quant au 10 km, nous avons pu assister à la belle victoire d'Adrien Latestère et de Carole Usandizaga.

Cette manifestation sportive ne serait pas possible sans l'aide de la mairie de Toulonne, sans nos partenaires et sans les 70 bénévoles qui ont œuvré durant le week-end. L'organisation d'un tel événement demande en effet beaucoup de travail : construction de la scène, des barnums, répartition des lots, balisage des parcours, mise en place des barrières, des signaleurs, des ravitaillements, etc. Du travail, mais aussi beaucoup de plaisir pour les RAPETOU d'organiser cette Cavale pour la 30^{ème} fois.

Merci à vous tous et à l'année prochaine !



Judo Club



Judo Club Toulonnais

Dès 4 ans



INSCRIPTIONS OUVERTES

Mardi 6, Jeudi 8 et Vendredi 9 Juin
de 18 à 20 heures

**JUDO - SELF DEFENSE / JU-JITSU
TAÏSO / FITNESS**

Complexe Sportif
30 Rue de Vincennes - 33210 Toulonne
07 82 07 03 07
www.judoclubtoulonnais.fr

ATPH

FÊTE et FEU de la SAINT JEAN en bordure de GARONNE samedi 24 juin 2023

ATPH invite la population à se retrouver sur le site pittoresque des bords de Garonne à partir de 19h30 pour fêter, comme le veut la tradition, dans la joie et la bonne humeur, le solstice d'ÉTÉ, c'est à dire le retour des beaux jours !

La soirée débutera sur l'aire de l'arboretum, au pied de l'église, où sera proposée une formule simple de restauration tandis qu'une animation musicale lancera la fête.

À la tombée de la nuit, embrasement du FEU de la St JEAN dont la chaleur contagieuse attirera danseurs, chanteurs, sauteurs en des rondes débridées !

Renseignements au 07 88 73 45 97

ATPH

SAMEDI 1^{er} JUILLET 2023, SOIRÉE EXCEPTIONNELLE à 19 Heures

Le CHŒUR des RUGUEUX chante à l'église
CONCERT d' ADIEUX de leur jeune chef SAMUEL
Soirée à ne pas manquer.

Réservations recommandées aux 06 73 28 01 74 / 07 88 73 45 97





APE

KERMESSE APE DE TOULENNE

SAMEDI 10 JUIN
à partir de 14h*

A L'ECOLE GEORGES BRASSENS

4€ L'ENTRÉE** PAR ENFANT

14h30 Spectacle de danse et de théâtre du périscolaire de l'école

17h30 Tombola

18h30 Début restauration du soir & musique

Maquillage

Gourmandises

Buvette

Jeux gonflables

Calèche de 14h à 15h

Tombola

Repas du soir sur réservation

**Sur place, paiement en espèces ou carte bancaire

BOX surprise offerte aux enfants

Vous avez des questions ? : apetoulenne33210@gmail.com

*ENFANTS SOUS LA SURVEILLANCE DE LEURS ACCOMPAGNANTS

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulenne.fr»

Tennis

Le Toulonne Tennis Club est heureux d'annoncer que les préinscriptions pour la prochaine saison sont désormais ouvertes. Les membres actuels et les nouveaux adhérents sont invités à s'inscrire dès maintenant pour garantir leur place pour la saison à venir.



Le club de tennis offre un environnement convivial et stimulant pour les joueurs de tous les niveaux, des débutants aux joueurs les plus expérimentés. Les entraîneurs qualifiés sont disponibles pour dispenser des cours collectifs mais aussi des cours individuels. Ils donnent ainsi des séances d'entraînement toutes les semaines pour améliorer les compétences des joueurs.

Les cours se donnent du mercredi au samedi à partir de 5 ans.

Pour vous inscrire flashez le QR code enfin de retrouver la fiche de préinscription ou pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le club via sa page Facebook, par téléphone (06 83 97 83 46), par mail (tc.toulenne@fft.fr) ou en se rendant au club.

Nous espérons que vous pourrez nous rejoindre. Et surtout n'hésitez pas à venir nous rendre visite pour essayer ou se rencontrer, (voir QR Code ci-contre).

De plus ce mois-ci, le club de tennis organise son tournoi jeunes annuel pour les 11-18 ans. Si vous souhaitez venir encourager et voir du tennis n'hésitez pas. Toutes les rencontres seront publiées sur la page Facebook.

TENNIS CLUB TOULONNE

TOURNOI JEUNES

18 JUIN AU 1 JUILLET 2023

CATÉGORIES

FILLES & GARÇONS

11 - 12 ANS
13 - 14 ANS
15 - 16 ANS
17 - 18 ANS

INSCRIPTION

AVANT LE 16 JUIN 2023
PAR SMS OU PAR MAIL
7 €

DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !

JUGE ARBITRE : NICOLAS SEYRAC
N°homologation tournoi : 20235930395004

TOULONNE TENNIS CLUB

06 83 97 83 46 | tc.toulenne@fft.fr | Toulonne TC



Foot Avenir Toulonnais

L'école de football de l'Entente Fargues Barsac Toulonne a accueilli sur nos installations un plateau U8 U9 encadré par André, Franck et David. Matches contre Bazas et Caudrot avec un succès pour nos équipes.

Sur le terrain mitoyen les U10 U11 dirigés par Bastien, Jérémy et Paul, avec quatre filles dans l'effectif, rencontraient les équipes de Sainte Croix et Bleuet Macarien avec une victoire et un match nul à la clé.

Monique, invitée par la FFF pour de la finale de Coupe de France, a passé une excellente journée !

Merci aux dirigeants des clubs pour cette manifestation sportive qui réjouit les petits et plus grands.

Pour tous renseignements ou inscription merci de contacter par téléphone

André 06 80 65 59 07 ou Marcel 06 30 03 89 46.





Sam TOULENNE
17.06 Place de l'Horloge
18h-23h45



- ★ Muzik'ensemble
- ★ Hurricanes
- ★ Y'a Pas l'Feu
- ★ Les Triplettes
- ★ Al Dente
- ★ Duo Atlantico



Buvette et restauration sur place
Renseignements : 06.31.52.66.53 / 05.56.63.48.39